



LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL

ABONNEMENTS : 16 fr. pour trois mois ; 31 fr. pour six mois ; 60 fr. pour l'année; hors du dépt. du Rhône, 1 f. en sus par trimestre.

On s'abonne : A Lyon, rue St-Dominique, n° 10; chez M. Placide Justin, libraire, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.

CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.



LYON, 22 SEPTEMBRE 1831.

D'après nos lettres de Paris, il y avait encore de l'agitation mardi dernier. La force armée a fait évacuer le jardin du Palais-Royal, que le rassemblement encombrant.

— Par ordonnance royale, du 14 de ce mois, sont nommés colonel de la 1^{re} légion de la garde nationale de Lyon, M. Petit-Devé; 2^e lieutenant-colonel, M. Ch. Dépuilly.

Colonel de la 2^e légion, M. Aug. Bontoux; 2^e lieutenant-colonel, M. Fays.

Colonel de la 3^e légion, M. Acher; 2^e lieutenant-colonel, M. Couchaud.

Ces chefs seront installés en revue solennelle dimanche suivant.

— Il existe toujours une sorte de guerre civile dans le canton prusso-helvétique de Neuchâtel. Le gouvernement renversé par les insurgés s'est retiré à Valangin; il y a fait appel à ceux qui, par peur ou par intérêt, tiennent à la dépendance prussienne, et, à leur tête, il menace à son tour la ville. La diète fédérale a envoyé des commissaires pour prévenir l'effusion du sang; elle a également délégué des médiateurs entre les Bâlois et les pays insurgés de Liestal.

— Il circule depuis plus de deux mois, dans les campagnes du département de l'Ain, aux portes de Lyon, un écrit de la plus révoltante atrocité. Il consiste en deux odes intitulées : *Philippiques*, sans nom d'auteur ni d'imprimeur. Nous ne voulons pas souiller notre plume en transcrivant ici quelques passages de cette infâme et dégoûtante production d'un carlisme effréné; mais nous croyons remplir un devoir en en signalant l'existence à M. le procureur du roi, et nous attendons avec confiance que la justice fasse le sien.

CHOLÉRA-MORBUS.

Il y a eu à Berlin, du 1^{er} au 12 septembre, 184 malades du choléra, desquels 15 ont guéri, 117 sont morts, et 54 sont en traitement. 13 septembre : 227 malades; 24 guéris, 60 en traitement, 143 morts. 14 septembre, à midi : 265 malades; 29 guéris, 81 en traitement.

Ainsi l'augmentation du nombre des malades a été terme-moyen de quarante par jour. La mortalité est effrayante.

Régence de Königsberg : Jusqu'au 8 septembre, 1,335 malades; guéris, 443; en traitement, 87; morts, 762.

Régence de Marienwerder : Jusqu'au 7 septembre, malades, 2,184; guéris, 558; en traitement, 382; morts, 1,214.

Ville de Posen : Malades, 805; guéris, 314; en traitement, 10; morts, 481 (jusqu'au 17 septembre).

Ville de Stettin jusqu'au 10 septembre, malades 77; guéris 2; en traitement 19; morts 56.

Le choléra a paru aussi meurtrier dans les cercles d'Osterode, de Schwetz, de Kulm, de Thorn, de Bromberg, etc., etc.

Dans tout le grand-duché de Posen on a compté jusqu'au 9 septembre (abstraction faite de la capitale) 1994 malades du choléra; 559 ont guéri; 311 sont encore malades; 1,124 sont morts.

Ces chiffres confirment ce que nous avons dit des modifications du choléra-morbus dans son voyage du nord au midi de l'Europe; il est toujours aussi meurtrier que dans l'Inde, mais il perd beaucoup de sa faculté de transmission. Berlin est une ville de 200,000 âmes, cependant en quatorze jours le nombre des malades n'a pas atteint 300; il eût été de quarante ou cinquante mille dans l'Inde. Plusieurs villes de la Perse ont perdu les quatre cinquièmes de leurs habitants. A Berlin, le choléra n'a point paru dans la partie de la ville que la classe aisée habite; il a attaqué de préférence des individus disposés à le recevoir par l'insalubrité de leurs habitations, et l'irrégularité de leur genre de vie. On n'a fermé ni les théâtres ni les écoles. Le roi vient chaque jour de Charlottenbourg à Berlin et se montre le père de son peuple par l'infatigable activité de son zèle. Si la maladie ne s'est pas répandue davantage, c'est aux excellentes mesures du gouvernement et du conseil sanitaire qu'on le doit. Nous les ferons connaître à nos lecteurs si l'abondance des matières politiques nous le permet. Un jeune médecin est mort fort regretté et victime de son dévouement héroïque pour les pauvres malades; il passait des journées entières à leur faire des frictions. Le choléra l'a tué en quelques heures; ses funérailles ont été l'occasion de quelques désordres; à Berlin comme dans tout le Nord la populace se soulève contre les précautions sanitaires, et s'en prend aux médecins des ravages de l'épidémie : un piquet de cavalerie a rétabli

l'ordre. En Autriche, en Prusse, et surtout en Hongrie les paysans regardent le choléra-morbus comme une fable imaginée par le gouvernement; ils pensent qu'on a empoisonné les puits et les farines; à leurs yeux les médicaments sont des breuvages mortels, et les médecins ainsi que les ecclésiastiques, des empoisonneurs gagés. Ces absurdes convictions ont mis les armes aux mains des paysans hongrois, qui en ont fait un affreux usage. Le choléra-morbus existe bien positivement dans plusieurs bourgs de la Basse-Autriche; on le dit à Vienne.

PARIS, 20 SEPTEMBRE 1831.

Voici le projet de loi sur la pairie amendé par la commission :
Article 23 proposé par la commission :
La nomination des membres de la chambre des pairs appartient au roi.
Ne pourront être appelés à la dignité de pairs que les présidents de la chambre des députés et autres assemblées législatives ;
Les députés après trois élections ou six ans d'exercice ;
Les maréchaux ou amiraux de France ;
Les lieutenans-généraux et vice-amiraux des armées de terre et de mer ;
Les ministres à département ;
Les ambassadeurs après trois ans de fonctions ;
Les conseillers-d'état après dix ans de service ordinaire ;
Les préfets de département et les préfets maritimes après dix ans de fonctions ;
Les gouverneurs coloniaux après cinq ans de fonctions ;
Les membres des conseils-généraux électifs après trois réélections à la présidence ;
Les maires des villes de 50,000 âmes et au-dessus, pris dans les conseils municipaux électifs, après cinq ans de fonctions ;
Les présidents de la cour de cassation et les conseillers-maitres de la cour des comptes après cinq ans d'exercice ;
Les premiers présidents des cours royales, après cinq ans de magistrature dans ces cours.
Les procureurs-généraux près ces mêmes cours, après dix ans de fonctions ;
Les membres des quatre académies de l'Institut ;
Les citoyens à qui, par une loi et à raison d'éminens services, aura été nominativement décernée une récompense nationale.
Les propriétaires, les chefs de manufacture et de maisons de commerce ou de banque payant 5,000 f. de contributions directes de leurs patentes depuis cinq ans.
Ces conditions d'admissibilité à la pairie pourront être modifiées par une loi ;
L'ordonnance de nomination indiquera à quel titre chaque pair aura été choisi ;
Le nombre des pairs est illimité. Leur dignité est conférée à vie, et n'est pas transmissible par droit d'hérédité. Ils prennent rang entr'eux par ordre de nomination.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Présidence de M. Girod (de l'Ain).)

Fin de la séance du 19 septembre.

M. Mauguin : Messieurs, lorsque du côté où j'ai l'habitude de siéger une voix s'élève pour vous parler des affaires extérieures, on croit assez facilement qu'elle vient vous demander la guerre.

Moi-même, à la dernière session, j'ai plusieurs fois tenu ce langage; mais tout change, et les questions de paix et de guerre sont, comme toutes les questions politiques, des questions de circonstance. (Sensation.)

Il y a plusieurs mois, nous avons des alliés à soutenir, à défendre, et l'offensive pouvait présenter pour la France des avantages. Aujourd'hui nous sommes seuls en Europe, seuls et réduits à nos propres forces. Désormais il ne doit donc plus être question pour nous de prendre l'attaque; il n'est plus question pour nous de la guerre qu'autant qu'on viendrait nous la faire.

Aussi je ne viens point vous proposer de prendre un parti sur une grave question; je viens seulement examiner la conduite du ministère, et voir quelles en seront sur notre situation intérieure et extérieure les conséquences probables. (Mouvement général d'attention.)

Il y a un mois, dans l'adresse délibérée par vous en réponse au discours de la couronne, vous avez exprimé toute votre sympathie pour la Pologne; vous avez demandé que des mesures fussent prises pour la sauver... La Pologne est tombée, et je viens demander au ministère s'il a fait tout ce qu'il devait faire pour la soutenir, et si la chute de Varsovie ne doit pas être attribuée à sa négligence ou à sa politique.

Je sais que toutes les fois qu'il s'est agi de la Pologne le ministère n'a pas manqué de dire : Prendre la défense de la Pologne, c'est vouloir la guerre générale; quatre cents lieues nous séparent. Il nous faudrait passer sur toutes les nations germaniques. Que voulez-vous faire? Comment aider de nos armes ceux qui se défendent contre l'empire qui peut-être déjà médite de nous attaquer?

Ce que vous deviez faire! J'ignore comment des hommes investis de la confiance du prince peuvent faire une semblable question. Vous aviez pour aider la Pologne, pour la sauver, plusieurs moyens. D'abord la reconnaissance, qui aurait doublé son courage, et qui lui aurait ouvert à travers la Prusse des communications avec le reste de l'Europe.

Vous pouviez proposer votre médiation et intervenir entre la Russie et la Pologne, vous pouviez par des secours secrets lui faire

passer des armes et des subsides. (Interruption.) Vous pouviez plus. Pourquoi des secours secrets? N'aviez-vous pas les mers? (Interruption.) Vos flottes ne pouvaient-elles pas parcourir la Baltique, la mer Noire? Ne pouvaient-elles pas s'emparer d'un port et se mettre en communication avec la Pologne? (Nouvelle interruption.)

Pourquoi ces signes d'incrédulité? Quand une partie des provinces russes étaient livrées à l'insurrection, n'aviez-vous pas les mers à votre disposition? Une flotte française apparaissant dans ces parages n'aurait-elle pas augmenté les forces de l'insurrection polonaise? N'auriez-vous pas sauvé Varsovie, si une flotte française paraissant dans la mer Noire, avait porté la dévastation au sein de l'empire russe, qui se serait trouvé ainsi attaqué de toutes les manières à la fois?

Dira-t-on que l'on ne pouvait pas déclarer la guerre à la Russie? Je l'accorderais encore.

Mais que deviez-vous donc faire? Quelles ont été les causes qui ont amené la chute de Varsovie? Ne sont-ce pas les secours donnés par la Prusse qui ont permis à la Russie d'asseoir son armée sur la frontière prussienne? Ne sont-ce pas ces secours de toute espèce en armes et en approvisionnements qui ont soutenu les Russes, qui leur ont permis de rester pour attaquer Varsovie? Ne sont-ce pas ces secours de toute espèce qui sont cause que l'armée russe n'a pas été forcée de fuir honteusement?

Que deviez-vous faire? Vous deviez demander compte à la Prusse de sa neutralité perfide; lui dire de respecter les droits des nations, et que, dès qu'elle avait proclamé une neutralité prétendue, elle devait la respecter. Quel eût été l'effet de ce langage? Aurait-il par hasard excité une guerre générale dont vous ne voulez pas?

Qu'avez-vous donc fait en Belgique? vous avez déclaré que vous ne souffririez pas l'intervention des bataillons prussiens, et la Belgique a été respectée, et la Prusse n'a point armé, et la seule fois que vous ayez tenu le langage d'une grande nation, il a été suivi du succès.

Si le même langage avait été tenu pour la Pologne, il aurait été suivi des mêmes effets. La neutralité prussienne n'eût pas servi à masquer de perfides attaques, et la Pologne existerait encore. Ce n'était pas seulement l'intérêt de la Pologne qui devait vous exciter à vous plaindre de la Prusse. Avez-vous oublié que nous-mêmes nous fûmes offensés dans notre honneur national, que nos dépêches n'arrivaient pas?

Ainsi, au lieu de tenir le langage qui vous appartient comme représentants d'un grand peuple, vous avez souffert que la Prusse attaquât la Pologne, et blessât en même temps notre honneur national.

Et le ministère l'a souffert, sans avantage pour la France, avec perte pour la Pologne. Votre politique, en admettant que vous ne sympathisassiez pas avec la cause de la Pologne, ne devait-elle pas être de faire durer sa lutte glorieuse, d'encourager ses généreux efforts. Vous deviez, pour vous-mêmes, dans votre intérêt, soutenir la révolution polonaise, qui vous défendait, comme la Prusse devait se hâter d'éteindre un foyer de liberté qui la menaçait.

Mais, Messieurs, la question n'est pas de savoir comment le ministère devait aider la Pologne. Pourquoi, dès le principe, le ministère a-t-il manifesté qu'il avait résolu de l'abandonner à son sort. Pourquoi, à cette tribune, nous représentait-on la Pologne comme destinée à périr, lorsque dans le discours de la couronne on tenait un langage contraire.

Était-il donc si difficile de secourir, ou du moins d'aider la Pologne? ne pouvait-on rechercher des alliances avec la Turquie, avec la Perse même? ne pouvait-on, enfin, en lui suscitant des embarras intérieurs, la forcer à traiter avec Varsovie?

Qu'a-t-on fait? Un ambassadeur français passe des notes au divan, il veut que le divan se décide; à l'instant même, et sur la demande de la Russie, l'ambassadeur est révoqué.

On dit même que, pour la plus grande justification du ministère, des lettres ont été produites dont les dates n'étaient pas réelles. Cette affaire, sans doute, ne tardera pas à s'expliquer.

Quant à moi, j'ai une réparation à accorder à l'ambassadeur qui a si dignement soutenu l'honneur de la France. Sans avoir aucunement attaqué son caractère, j'avais demandé qu'on le remplaçât par un homme nouveau et sans précédents; je me trompais; j'avais tort. M. le général Guilleminot s'est conduit comme il le devait, et mérite la reconnaissance de la nation. Mais voyez le mauvais effet que son rappel a produit en Pologne.

Sur la demande de la Russie, notre ambassadeur est brusquement rappelé; c'est le *Moniteur* qui annonce sèchement son rappel; l'ambassadeur n'est pas autrement prévenu. C'est une note par lui passée à la Porte qui est la seule cause de son rappel. Voyez alors la Pologne abandonnée, se plaignant qu'on la sacrifie.

Mais ce n'est pas là le plus grave des reproches que mérite le ministère.

On refuse à la Pologne des hommes, de l'argent, et même la garantie d'un emprunt; on lui dit : Ne comptez pas sur nous.

A en croire les agents polonais, qui me paraissent mériter toute confiance, des choses plus graves, des choses honteuses ont eu lieu. Au moins les Polonais resteront avec leur courage, et l'on sait ce que c'est que le courage polonais!

Eh bien! ce courage, on aurait voulu l'éteindre, ou si l'on n'a pas voulu l'éteindre par le fait, on l'aurait compromis, on l'aurait empêché de sauver cette malheureuse patrie pour qui tous s'étaient dévoués.

On rapporte que le 23 juin ou le 7 juillet, pour la première fois, le ministère français se déclara favorable à la cause polonaise. On ne lui demanda que deux mois; mais elle va entrer dans la grande famille; son sort se décide; le mois de juillet pour elle sera celui de son triomphe, celui de la reconnaissance de sa nationalité par tous les cabinets de l'Europe.

Ce qu'on lui demande, c'est de ne pas compromettre son sort

dans une bataille générale; c'est d'attendre, de ménager ses forces; et l'avis au généralissime parvient en même temps de Londres par l'intermédiaire de notre ambassadeur; et la Pologne, croyant aux promesses de notre diplomatie, s'abandonne elle-même, et on laisse à l'armée russe le temps de passer la Vistule. Varsovie est cernée; elle est assaillie: Varsovie succombe!..... Et maintenant on dit: *L'ordre règne à Varsovie!!!* (Profonde sensation.)

Et maintenant, comme on l'avait prédit, les Polonais meurent! (Pénible sensation.)

Ainsi, c'est sur nos promesses qu'ils auraient compté; c'est nous qui les aurions empêchés de tenter la victoire: c'est nous qui les aurions désarmés devant l'ennemi, et ils pourraient nous accuser de leur défaite. Ah! du moins, Messieurs, qu'ils n'en accusent point la France; ce n'est point elle qui fut coupable.

Ministres, vous avez à rendre compte de ce que vous avez fait envers les malheureux Polonais? Est-il vrai que vous leur avez recommandé de ne point tenter de nouveau le sort de la guerre?

Est-il vrai que vous leur ayez promis que dans le mois de juillet, ou dans le mois d'août au plus tard, ils seraient reconnus par la France au moins? Est-il vrai que, sur cette parole, ils aient voulu, en effet, retarder l'heure qui pouvait être définitive, et que tous leurs efforts n'aient tendu qu'à prolonger leur agonie?

Vous avez aussi à nous dire pourquoi vous n'avez point fait cesser les hostilités avouées de la Prusse.

Vous n'avez point le prétexte de tenir ici le langage que vous avez tenu dans une autre circonstance, et de vous excuser sur l'éloignement. Vos armées marchaient aux frontières des provinces prussiennes; vous ne pouviez point prétexter la distance.

Bien plus, vous avez déjà des exemples: vous saviez ce que la Prusse avait fait quand vous vous étiez expliqués franchement à l'égard de la Belgique.

Je vais encore plus loin: l'Autriche elle-même violait la neutralité, et vous avez négligé de tenir le langage qui convenait à l'honneur, à la dignité, à l'intérêt perpétuel de la France.

Mais maintenant que faites-vous pour sauver de la vengeance des vainqueurs le reste de héros qui sont encore à Varsovie ou qui errent dans les plaines de la Pologne? Quel agent français avez-vous envoyé pour tenir un langage digne de la France et sauver les Polonais de la vengeance des Russes? Quels navires français ont paru dans les mers de la Baltique pour recueillir ces familles fugitives à qui vous avez refusé du secours et qui vous demandent aujourd'hui un asile.

En un mot, dites ce que vous avez fait et ce que vous voulez faire pour soutenir non plus la nation polonaise, mais pour sauver ses restes de la clémence des vainqueurs.

Beaucoup de personnes paraissent portées à croire que la chute de Varsovie termine la question. Non, Messieurs, la question commence. Il s'agit de savoir ce que deviendra la Pologne, si elle deviendra une province se fondant dans l'empire russe, ou si elle conservera l'indépendance qui lui avait été garantie par les traités de 1815. Grave question, Messieurs, dont la solution n'est pas facile, qui déjà menace de se décider pour la Russie par l'accord de la Prusse et de l'Autriche, puisque la Russie compte déjà trois voix en sa faveur dans cette conférence de Londres qui semble chargée de régler nos destinées.

On conçoit en effet que l'Autriche, qui vise à la conquête de l'Italie, concède à la Russie l'empire définitif de la Pologne. On conçoit que la Prusse, qui vise à avoir une indemnité, accorde des avantages à la Russie et lui prête son appui. Mais la France, quel devait être son rôle? Qu'alliez-vous faire devant les prétentions hautement énoncées d'abord de réunir la Pologne à l'empire russe, et ensuite de n'écouter dans les négociations l'intervention d'aucune puissance.

Dans le nouvel avenir qui s'ouvrait devant nous par suite de l'affaire polonaise, vous aviez du moins à ménager toutes vos forces. Il fallait vous assurer tous les moyens de faire parler votre politique avec avantage. Eh bien! dans la question polonaise, vous avez compromis les destinées de la France plus gravement encore que dans la question belge.

Après la révolution belge, deux partis se présentaient. Il y avait d'abord la réunion de la Belgique à la France, son adjonction avec une vice-royauté: la Belgique le désirait. Il fallait aussi la constituer en Etat indépendant, de telle manière qu'il y eût en elle et la France une alliance offensive et défensive. Pour cela il fallait éviter de laisser mettre à la tête de la Belgique un prince qui représentait les intérêts prussiens, russes ou autrichiens. Un tel prince eût été la sainte-alliance et le prince d'Orange.

Il fallait éviter surtout de mettre sur le trône de la Belgique un prince anglais; personne même n'avait la pensée de la possibilité d'une telle combinaison.

En effet l'Angleterre domine déjà la Péninsule par son influence sur le Portugal; elle exerce son influence dans la confédération germanique par sa souveraineté du Hanovre.

En lui cédant la Belgique, vous lui donnez soixante lieues de frontières limitrophes de la France. En temps de guerre, l'Angleterre se trouve donc avoir deux points d'opérations, par la Belgique et l'Espagne; en temps de paix, elle inonde nos frontières de ses produits, introduits en contrebande.

Le mouvement de la Belgique avait été inspiré par un sentiment tout français: eh bien! dès son principe, le ministère a déclaré que jamais la réunion de la Belgique à la France ne se pourrait opérer, et par une circonstance presque inexplicable, au même instant de graves révélations sont faites au congrès belge, et constatent que des agents français travaillent dans l'intérêt du prince d'Orange.

La réunion rejetée, il fallait constituer la Belgique en Etat indépendant; elle voulait prendre une forme démocratique: on l'en empêcha; on avait peur de la république.

La Belgique ayant admis la royauté, voulut prendre un prince du sang qui avait régné sur la France: on repoussa le prince de Leuchtemberg; on avait peur de l'empire.

La Belgique élut le prince de Nemours; nomination faite sur la demande de notre diplomatie. On refusa; on avait peur de la guerre.

Ainsi, par peur de la république, de l'empire, de la guerre, ayant épuisé toutes les combinaisons qui auraient convenu à la Belgique et à la France, on finit par prendre un prince de la maison d'Angleterre.... (Réclamations au centre.)

De la maison d'Angleterre, je le répète; il est naturalisé, il est compris dans l'almanach royal d'Angleterre; ce n'est pas, et je l'ai déjà dit, que je suppose en aucune manière que le prince Léopold puisse avoir des sentiments contraires à l'intérêt de la France. (Ah! ah! au centre.)

Du moment où il a accepté la couronne, il a résolu sans doute de prendre l'attitude qui conviendrait le mieux à sa nouvelle patrie; mais on ne peut s'empêcher de croire que, dans le cas d'une rupture entre l'Angleterre et la France, il hésiterait avant de prendre un parti.

Mais d'ailleurs on a voulu, par les traités, prévenir même le cas où l'on reconnaîtrait que l'alliance française conviendrait seule à la Belgique Etat neutre.

Etat neutre, c'est-à-dire que non-seulement aucune puissance ne pourra attaquer la Belgique, mais que la Belgique ne pourra s'allier à aucune puissance.

Ainsi il est impossible à Léopold de passer un traité avec la France, à moins que les derniers protocoles n'aient levé cette défense.

La Belgique est donc neutre, neutre pour nous, car en cas d'attaque dirigée contre nous, on peut se douter comment la neutralité belge serait respectée.

Ainsi donc par la diplomatie on a fait ce que la guerre la plus désastreuse eût (tout au plus) pu faire: on nous a enlevé le secours de nos voisins, de nos amis, de nos frères.

Dans cette position est survenue l'invasion (à ce qu'il paraît inattendue de la Hollande en Belgique. Le gouvernement a pu, par cet événement, se trouver embarrassé; la situation était difficile. Fallait-il secourir l'Etat neutre? fallait-il envoyer une armée en Belgique? Qu'y ferait cette armée? Jusqu'à quand y resterait-elle?

Il fallait que le ministère choisît un système et qu'il y persistât; l'honneur national ne permet pas qu'on en change à chaque instant. Le ministère arrêta un système, il l'annonça par l'organe d'un des membres du cabinet, et à la précédente séance un autre membre avait dit: Le ministère est un, et ce qu'un ministre déclare est l'œuvre de tout le cabinet. On est donc venu nous dire: Nos troupes entrent en Belgique, elles n'en sortiront que quand il n'y aura plus de danger à craindre et que tout sera rentré dans l'ordre.

Lorsque M. le ministre de la guerre a tenu ce langage, nous avons cru naturellement que c'était la décision du ministère. Mais qu'arrive-t-il? A peine l'entrée de nos troupes dans la Belgique est-elle annoncée, que l'orgueil britannique est soulevé; l'aristocratie anglaise se révolte. On demande pourquoi nous osons porter notre secours à la Belgique? pourquoi un seul de nos soldats a posé le pied sur le sol de ce pays? Que faire pour éviter les remontrances de l'Angleterre? On se fait écrire par le roi Léopold une lettre par laquelle il demande de laisser encore douze mille hommes en Belgique. (Vives réclamations aux centres.)

J'aime à voir, poursuit M. Mauguin, le sourire sur les figures de MM. les ministres. (Tous les regards se portent alors sur le banc des ministres.) Mais le ministère ne se rappelle pas sans doute que ce que j'avance ici a été avancé sans être démenti à la tribune anglaise par l'ancien généralissime de l'armée, le duc de Wellington a dit qu'on avait demandé la lettre dont je viens de parler, et a ajouté que le subterfuge était mauvais, et qu'il ne fallait pas, malgré la lettre, laisser nos soldats en Belgique.

Enfin, la lettre du roi Léopold parvient à notre cabinet, et aussitôt nous annonçons dans le *Moniteur* que nous laisserons 12,000 hommes en Belgique. En conséquence, un camp est formé, et l'on s'occupe des moyens de faire passer à nos troupes la mauvaise saison qui s'avance. Mais l'orgueil britannique pouvait être choqué. A la conférence des nouveaux protocoles, à la tribune anglaise, les voix de l'opposition firent entendre de nouveaux murmures. Qu'avons-nous fait? nous avons fait retirer nos troupes.

Je vous ai dit tout-à-l'heure que la question d'entrée était très-grave, que la question de sortie l'était plus encore. Je ne m'explique ni sur la nécessité de l'entrée, ni sur la position où l'on s'est trouvé quant à la sortie des troupes en Belgique. Je n'ai qu'une chose à dire là-dessus: c'est que le ministère doit prévoir toutes les positions où il se place. Quand vous êtes entrés en Belgique, vous deviez annoncer vous-mêmes, et sur-le-champ, que vous en sortiriez quelques jours après; mais vous ne deviez pas vous laisser imposer d'ordres par une puissance étrangère, quelle qu'elle fût.

L'Angleterre nous menace, dit-on. Pourquoi donc craindre l'Angleterre? Ne sommes-nous pas puissance égale à l'Angleterre? et si vous ignorez les moyens de menacer l'Angleterre et son aristocratie hautaine, vous saurez que cette aristocratie, qui seule cherche aujourd'hui à séparer l'Angleterre de la France, est facile à atteindre, et qu'elle ne doit pas chercher à amener une rupture entre les deux pays, quand elle devrait craindre d'en être elle-même la première victime. (Vives réclamations aux centres; interruption.)

On se demande, Messieurs, pourquoi nous insistons sur l'importance de cette opposition de l'aristocratie anglaise, et pourquoi cette docilité, insultante pour notre nation, à tous les ordres de l'Angleterre; car, en même temps que nous sommes si humbles dans nos actes politiques, remarquez que, dans nos discours, nous annonçons le plus haut courage. Ainsi, parle-t-on des relations de l'Angleterre avec la France, relativement aux affaires de la Belgique, un de nos ministres vient nous dire que si des concessions ont été faites, ce n'est pas par la France, et l'on s'expose ainsi à des récriminations. Ainsi, dans le discours de la couronne, on nous annonce que si l'Autriche a quitté l'Italie, ce n'est que sur la demande de la France, et l'on s'expose encore à des réclamations diplomatiques.

C'est de même encore que l'on est venu annoncer dans le discours de la couronne que les forteresses seraient démolies. Rappelez-vous ce qui s'est passé à la tribune anglaise, ce qui s'est passé à la tribune belge. Vous savez qu'à présent il est décidé que nous ne serons pas même admis à la négociation qui aura pour objet de résoudre cette question.

Vous savez encore ce qui est probable, c'est que si quelques forteresses sont démolies, ce ne seront pas celles qui avoisinent la France, mais bien celles qui menacent l'Allemagne par leur voisinage.

C'est ainsi, Messieurs, que tandis que la nullité la plus complète existait dans les actes, le langage des conseillers de la couronne était haut et superbe.

Voyons les conséquences de cette position.

Je reviens à la question que j'avais posée tout à l'heure. Si nous restons unis avec la Belgique, nous avons pour nous défendre contre l'Europe un système de défense qui se lie avec le système déjà établi sur les autres frontières de France, et rend l'attaque difficile: mais, au contraire, si la Belgique appartient à la sainte-alliance, ou peut être arrachée à la France, on a une tête de pont contre nous, un passage facile et ouvert à tous; on est à soixante lieues de notre capitale, et on peut y arriver en quelques jours de marche. Voilà l'intérêt dont on ne parle pas, mais que nous devons bien comprendre.

On répond à cela: Que nous importe? nous conserverons la paix. Mais un gouvernement ne doit-il pas toujours avoir les yeux fixés sur l'avenir? Il ne doit rien faire au jour le jour. Vous ne devez pas voir le seul intérêt du moment. Fussiez-vous cent fois plus sûrs de la paix, vous devez être prêts à la guerre.

Voici la question polonaise qui s'élève, mais la question belge est-elle terminée? le gouvernement nouveau de la Belgique est-il établi? le roi Léopold est-il reconnu? la Prusse, l'Autriche, la Russie ont-elles reçu ses agents diplomatiques? La Hollande enfin ne se prépare-t-elle pas à reprendre les hostilités le 10 octobre? Le ministère ignore-t-il donc que la conférence veut laisser à la Hollande le Luxembourg, le Limbourg? ignore-t-il que la diète germanique a déclaré que si le roi de Hollande n'était pas remis en possession de ces deux provinces, elle se déciderait à les occuper elle-même?

Le roi de Hollande, Messieurs, frappé de revers, a eu le courage, l'habileté de ne jamais céder, de ne jamais négocier, et à présent qu'il est victorieux, croyez-vous qu'il change de langage? Ignorez-vous que le Luxembourg et le Limbourg, séparés du royaume de Belgique, privent cet Etat de toute sa force, que pour lui la restauration est à ses portes? Et pourquoi n'avez-vous pas préparé vos forces? êtes-vous donc si tranquilles, si assurés? Peut-être avez-vous long-temps caché son état à la France; je l'ai compris; mais il arrive un temps où il faut tout dire; eh bien! cet instant est arrivé?

Est-il vrai que vous comptiez sur les bonnes intentions des puissances? Qui de vous ne s'est pas demandé pourquoi la Hollande seule commençait la guerre, quand elle devait savoir que nous défendions la Belgique? Quoi! un Etat si faible attaque un Etat si puissant! croyez que la Hollande savait qui devait la secourir, et que des conventions étaient arrêtées.

En voulez-vous la preuve? Voulez-vous savoir pourquoi la Hollande a précédé le mouvement des grandes puissances? C'est qu'il était combiné avec un mouvement orangiste de Gand, Bruxelles et Anvers; avec un mouvement carliste qui devait éclater dans plusieurs de nos départements, avec un mouvement prussien qui devait faire éclater un autre mouvement dans quelques départements. (Marques d'incrédulité aux centres.)

Et je le répète; le gouvernement a eu connaissance de ces faits; il sait qu'on a voulu enrôler des Français sur la frontière prussienne; que de ce côté ou fait encore des enrôlements français. Croira-t-on que le corps prussien qui devait agir, aurait agi sans l'autorisation de son gouvernement, aurait agi de son chef, comme le général York autrefois? Non, Messieurs, de pareilles choses ne se hasardent pas sans que l'on se soit assuré des dispositions de son gouvernement.

J'ajouterais, au reste (car j'aime à tout dire, ce qui doit être approuvé, comme ce qui doit être blâmé), que c'est précisément l'activité du ministère, sa résolution prompte et sûre qui ont empêché ces mouvements d'éclater.

Dans cette position, ne croyons pas que les puissances veillent venir nous envahir. J'accorde ce point; mais ne croyons pas non plus qu'elles aient pour nous des intentions favorables. Alors de quoi s'agit-il? de les attaquer? non; mais de nous mettre en mesure de ne pas craindre leurs attaques, de voir notre indépendance assurée, et pour cela de savoir où en sont nos forces militaires, où en est notre armée, où en est notre garde nationale. C'est l'intérêt le plus vil de la France, c'est un intérêt sur lequel il n'est plus permis de se taire. Eh bien! je l'affirme, l'armée n'est pas dans l'état où elle devrait être. (Ecoutez! écoutez!)

Je demande pourquoi des achats de chevaux, préparés, résolus par M. le ministre de la guerre, n'ont pas été faits? Je demande pourquoi on n'a pas encore organisé deux ou trois cents bataillons de gardes nationales? Je ne demande pas qu'on fasse des conquêtes, mais qu'ils soient organisés, qu'ils soient prêts à accourir au premier appel de la patrie. Je demande pourquoi nos armées restent séparées, divisées sur tout le territoire? pourquoi elles ne sont pas réunies en corps d'armée, afin que les soldats connaissent leurs officiers, que les officiers se connaissent, qu'ils connaissent leurs généraux, et qu'on voie enfin se former un esprit de corps.

Si je suis bien informé, et je n'accuserai pas à ce sujet M. le ministre de la guerre d'avoir manqué aux nécessités que réclame la défense du pays, si je suis bien informé, il y a plusieurs mois que l'on a demandé au gouvernement d'organiser les bataillons de gardes nationales: on lui a demandé de former des corps d'armée. Pourquoi ne l'avoir pas fait encore quand le salut du pays le réclame?

Voulez-vous que je vous dise quel est l'état de notre frontière, et il n'y a pas de danger à le dire, car l'étranger le sait, et ce n'est pas un mystère pour lui; nos frontières sont dérangées des forces nécessaires pour les protéger. De Besançon à Marseille il y a seulement dix-sept régiments d'infanterie et quatre de cavalerie....

Plusieurs voix: C'est quelque chose.

M. Mauguin: C'est quelque chose, dit-on, vingt-un régiments répartis sur tous les points du territoire, et non réunis sur la frontière même. (Nouvelle interruption.)

Plusieurs voix: Silence donc! écoutez.

M. Mauguin reprenant: Ainsi, Messieurs, pour protéger Besançon, Dijon, Lyon, Marseille et Perpignan, 21 régiments seulement: et veut-on savoir encore quel est leur effectif? Ils sont loin d'être au complet. (Vives dénégations), et il faudrait plus de trois semaines ou un mois pour les réunir en corps d'armée. Et l'Autriche, Messieurs, est à cinq journées de Lyon, et est également près de Marseille; et vous savez que Marseille, que Lyon sont le foyer de ce parti qui conspire contre notre liberté et notre indépendance.

Dans le cas d'une invasion, l'Autriche pourrait s'emparer sur-le-champ de plusieurs de nos provinces, où elle couperait nos communications avec le Midi, car nous n'aurions pas dans nos forces militaires, les moyens suffisants d'arrêter ses armées, qui, avec celle du Piémont, pourraient envahir ce côté de la France. (Exclamations aux centres, et nouvelles dénégations.)

Messieurs, le Piémont a maintenant une armée de 100 mille hommes. Elle n'en avait que 80 mille; elle les a portés à 100 mille avec les nouvelles levées. L'Autriche a 200 mille hommes sur toute la ligne et sur la frontière du Piémont; il est hors de doute que l'Autriche, quand elle le voudra, pourra, avec le Piémont, envoyer sur la frontière du Midi 250 mille hommes.

Il est temps que nous nous occupions des questions d'indépendance nationale. Vous le voyez, je ne vous demande pas la guerre. (On rit.) Je vous demande une sécurité pour le pays, l'organisation des gardes nationales mobiles: ne les réunissez pas sous les drapeaux; mais que les gardes nationales s'exercent, et qu'ils puissent répondre au premier appel; il faut six mois avant que les bataillons de garde nationale mobile puissent être utiles et former des

régiments. Je le déclare, si le ministère ne présente pas promptement un projet à cet égard, je le présenterai moi-même.

Ne profiterons-nous donc pas de l'expérience? En 1820, l'Espagne fut appelée à l'application des doctrines constitutionnelles. Pendant trois ans, on lui envoya de continuelles assurances de bonnes et pacifiques intentions; on lui disait: Personne ne songe à vous troubler; nous ne vous ferons pas la guerre.

En Espagne aussi se trouvait un parti qui voulait les douceurs de la paix, qui disait: Ne craignez rien, les cabinets vous assurent de leurs intentions favorables; restez chez vous, jouissez de vos biens, de votre existence; l'Espagne est tombée. En Belgique, il y a peu de jours, un parti disait aussi: Il n'y a rien à craindre, on ne nous attaquera pas. Sans la France la Belgique tombait.

Quant à nous, je sais bien qu'on n'attaquera pas la France sans une grande prudence; mais il me semble que déjà nous avons subi plusieurs attaques, et que nous avons succombé. Quelle était la position de la France il y a une année? Nous avions pour alliés la Belgique, la Pologne, la Suisse; nous pouvions compter sur l'Italie.

Aujourd'hui l'Italie est soumise à l'Autriche, la Pologne est une province russe, la Suisse est divisée, et la division entretenue par la diplomatie; quant à la Belgique, si elle forme une alliance avec nous, nous avons la guerre; si elle est neutre, nous ne l'avons plus pour alliée.

Ainsi, depuis un an, nous avons perdu nos forces, nous avons perdu toutes nos alliances; nous restons seuls, divisés entre nous, et nos divisions sont entretenues par l'or de l'aristocratie anglaise. Il est tems que le gouvernement ouvre les yeux; il est tems qu'il veuille: autrement il manquerait à ses devoirs, et c'est du haut de cette tribune qu'il faudrait les lui rappeler, et peut-être avoir recours à d'autres moyens. (Agitation.)

M. le ministre des affaires étrangères: Ce n'est pas sans émotion que je parais en ce moment à cette tribune. En effet, si je parle de l'intérêt que m'inspire la Pologne, on m'accusera de regrets hypocrites; si je m'explique d'une manière simple et vraie, on m'accusera de sécheresse.

Les circonstances sont graves, Messieurs; les accusations le sont aussi. Je vais les parcourir, et mettre sous vos yeux ce que le gouvernement a fait. Vous jugerez s'il est digne de votre confiance; car dans ce moment une résolution est nécessaire. Il ne s'agit plus d'imputations vagues, il ne s'agit plus de paroles: il faut une résolution de la chambre. (Bien! bien! très-bien! M. Podenas: On! oui!)

Si les ministres sont coupables, vous avez, Messieurs, entre les mains le droit terrible d'accusation. Si les ministres sont inhabiles, vous pouvez arriver au trône par une adresse; choisissez! (Nouvelles marques d'approbation.)

L'orateur que je remplace à cette tribune vous a dit qu'il ne demandait pas la guerre. Aujourd'hui il désire la paix. L'année dernière il désirait la guerre. Nous avons suivi un autre système: la question est facile à poser: il s'agit du système de paix, ou de celui de la guerre que l'orateur voulait que l'on suivit. Examinons. Permettez-moi, avant tout, de mettre sous vos yeux succinctement ce que vous savez tous, mais ce qu'il est indispensable de rappeler. La révolution de juillet produisit un grand effet en Europe; en Russie elle fut accueillie par un mécontentement réel. (Mouvement.) Les rapports qui y étaient parvenus étaient mensongers; bientôt de nouveaux rapports y parvinrent, les premières impressions s'affaiblirent sans cependant s'effacer entièrement. Les premiers actes se ressentirent des premières impressions; toutefois, des relations qui assuraient la paix s'établirent entre les deux Etats.

Bientôt après, la révolution de Belgique eut lieu; elle s'opéra dans le mois de septembre. Le royaume des Pays-Bas avait été créé dans un sentiment d'hostilité contre la France. Toute l'Europe y avait concouru. Après avoir créé sur nos frontières un royaume de six millions d'habitants, on le couvrit de places fortes; et pour la construction de ces places fortes, toutes les puissances intervinrent avec leur argent, avec leur secours et avec leur direction. (Plusieurs voix: Dites avec notre argent.)

L'orateur: La plus grande partie de cet argent provenait des contributions que nous étions obligés de supporter. Ce fait rappelle une époque funeste qui ne se représentera plus... qui ne se représentera plus si la France est sage (murmures à gauche); si la France est unie. (Mouvement en sens divers.)

Le ministre avec émotion: Personne, Messieurs, ne croit plus que moi à la force et à la puissance de la France. J'ai eu l'honneur de servir dans ses rangs toute ma vie; c'est à dix-sept ans que j'ai été appelé à prendre le harnois, et je n'ai quitté le service que lorsqu'il ne m'était plus permis de le servir.

La révolution de Belgique produisit aussi à Pétersbourg une vive impression. Cette cour vit le système élevé contre nous s'écrouler, le royaume des Pays-Bas se scinder, et avec lui la force qui avait été créée contre la France. Des intérêts de famille venaient encore se joindre dans l'esprit du czar aux intérêts généraux: la Russie fut donc vivement émue. Bientôt le roi de Hollande réclama l'appui de la Russie pour être rétabli dans la position d'où il venait de descendre; l'empereur répondit, et j'ai ses lettres entre les mains, que les malheurs du roi Guillaume le touchaient vivement; qu'il désirait lui prêter appui, mais qu'il ne pouvait le faire qu'avec le concours et l'accord des autres puissances; qu'il ne ferait rien séparément. Le nom de la France n'est pas prononcé dans ces lettres; il n'y est parlé que de la question belge.

Le cabinet de Saint-Petersbourg sentit que sa puissance était intéressée dans ces graves événements. Presque toutes ses armées étaient étendues sur les frontières de la Turquie; il se hâta de les rassembler sur la partie occidentale de ses Etats. Le gouvernement français fut bientôt instruit de ces mouvements; il adressa aussitôt l'ordre à son envoyé à St-Petersbourg de déclarer au cabinet russe que si quelque partie de ses troupes entraient sur le territoire allemand, la France ne prendrait conseil que de ses intérêts et de sa dignité.

Bientôt éclata la révolution de Pologne. Vous pensez combien cet événement devait inquiéter l'empire de Russie; il ne s'agissait pas pour lui de la révolution de juillet, de la révolution belge; la révolution était dans son sein, dans ses propres Etats. Le gouvernement français comprit toute la gravité de sa position. Le souverain de la Pologne, une ancienne sympathie, une confraternité d'armes entre les deux peuples, l'intéressaient vivement à la cause polonaise; il voulait la secourir; mais pouvait-il se dissimuler les difficultés d'une telle entreprise? Il dut examiner avec attention, autorité, prudence, le parti qu'il lui convenait de prendre. Toutefois le cabinet français ne perdit pas un instant pour faire entendre à St-Petersbourg des paroles conciliatrices. Vous connaissez les suites de la guerre de Pologne, vous savez que la première bataille, livrée presque sous les murs de Praga, eut une issue malheureuse: l'héroïque nation ne tarda pas à prendre une glorieuse

revanche. Elle prit l'offensive avec avantage; un corps russe qui avait été assez imprudent pour s'avancer jusque dans les environs de Minsk, fut surpris et battu.

Dès cet instant la Pologne se trouva dans une situation nouvelle. Mais la France n'oubliait pas que ce pays formait un Etat méditerranéen, qu'aucun port n'était en son pouvoir; que sa population ne s'élevait guère qu'à 3 millions et demi d'ames, et qu'elle avait à lutter contre une population de 40 millions, dans un pays qui n'a pas de montagnes comme la Suisse ni de ports comme la Hollande.

Bientôt après fut livrée la bataille d'Ostrolenka: l'armée polonaise éprouva un échec; quelques corps de cette armée se réfugièrent en Lithuanie. Le gouvernement français fit des démarches à Saint-Petersbourg; il y trouva un cabinet irrité contre la Pologne. Il fit comprendre à la Russie qu'il y avait là deux questions: l'une intérieure et personnelle à la Russie, et l'autre européenne. Le gouvernement français ajouta que les stipulations du congrès de Vienne avaient créé un royaume, et que ce royaume de création européenne devait continuer à exister.

Des explications ont été demandées, elles sont nettes et précises, et je dois le dire, elles ont été répétées aujourd'hui même de Pétersbourg et de Berlin. (Vive sensation.) Des assurances de la conservation de la Pologne sont données à toutes les grandes puissances, car toutes se sont réunies à la France pour l'obtenir.

Je vous demande la permission de vous lire quelques passages de ces dépêches. (Ecoutez! écoutez! Vif mouvement d'intérêt.)

Petersbourg, 31 août.
« M. l'ambassadeur a déjà fait connaître à V. Exc. avec quelle modération le cabinet russe avait envisagé l'entrée des Français en Belgique. Il était naturel de voir le peuple de cette capitale applaudir aux premières nouvelles des succès obtenus par l'armée organisée des Hollandais sur les Belges.

« Cet intérêt des habitants de Pétersbourg en faveur d'une armée commandée par le beau-frère de l'empereur, s'explique facilement. La retraite des Hollandais devant votre armée augmente beaucoup l'espérance de voir les négociations résoudre facilement une complication qui aurait pu devenir funeste au repos de l'Europe.

« Le duc de Mortemart a emporté les promesses les plus formelles. Votre Excellence aura déjà appris directement les opérations de l'armée russe, rapportées dans le bulletin ci-joint. Fidèle aux instructions qui m'ont été données par les ministres de S. M., je continuerai à réclamer la stricte exécution des traités en faveur du royaume de Pologne.

« Le duc de Mortemart a emporté les promesses les plus formelles sur ce point, et je représenterai, comme il n'a cessé de le faire, combien il est dans les véritables intérêts de la Russie, dans celui de la justice, de remplir religieusement ses promesses. »
Berlin, 2 septembre.

« La chambre, en exprimant au nom de la France l'assurance que la nationalité de la Pologne, de ce peuple héroïque, lui serait conservée, émet un vœu que les promesses formelles et répétées de l'empereur autorisent à regarder comme très-fondées. Le duc de Mortemart a emporté à cet égard les assurances les plus directes et les plus positives. Il n'a jamais, dans ses conférences avec l'empereur ou M. de Nesselrode, laissé entrevoir le plus léger doute sur la réalisation de ces promesses.

« Ces promesses seront, en dernier lieu, garanties par cette expression mémorable: que les paroles d'un souverain doivent être inviolables comme un décret de la Providence. (Mouvement en sens divers.)

« Ces principes sont les nôtres; en attendant, j'ai vu M. de Nesselrode, pour lui rappeler les assurances données par le gouvernement prussien, et l'engager à contribuer de tous ses efforts à adoucir le sort des Polonais, et à leur promettre leur indépendance, garantie par les traités.

« Il confirme les assurances renouvelées, et il entretient les dispositions du roi à cet égard. Il m'a dit qu'il y avait d'autant plus lieu d'y croire, que l'empereur Nicolas avait manifesté l'intention positive de se concerter avec la Prusse et avec l'Autriche, comme puissances intéressées, sur les mesures à prendre pour la pacification de la Pologne. » (Sensation profonde.)

Messieurs, vous le voyez, reprend M. Sebastiani, la politique de la France était franche, elle est restée toujours la même. Après avoir insisté sur le maintien de l'ancien royaume de Pologne, après avoir obtenu les assurances les plus formelles, elle ne s'est pas arrêtée là, elle est intervenue encore à Pétersbourg pour offrir sa médiation. Cette médiation a été acceptée. Il a été répondu que non-seulement il fallait faire entendre des paroles de paix à Pétersbourg, mais qu'il fallait en faire entendre ailleurs. La France a continué sa médiation, elle a été renouvelée avec instance à Pétersbourg.

Il a été décidé par le cabinet que des démarches seraient faites auprès de toutes les grandes puissances pour les appeler à concourir avec nous dans cette offre de médiation. Les grandes puissances n'ont pas cru que le moment fût arrivé pour elles de se réunir; elles ont décliné notre offre. Que devons-nous faire? les forcer d'accepter? c'était la guerre.

Messieurs, qu'il me soit permis de rappeler ici un fait historique connu de vous, et notamment de l'un des membres de cette chambre. (Ecoutez! écoutez! tous les regards se portent vers le général Lafayette.) Au moment où la révolution française éclata en 89, et où elle fut suivie d'une guerre européenne, en Amérique le parti démocratique demanda vivement à Washington de se déclarer en faveur de la France, et de faire la guerre pour contribuer à assurer la révolution et combattre l'Europe. Ce parti exprima son désir dans des pétitions nombreuses. Le parti fédéraliste, à la tête duquel était Washington, malgré le souvenir des services que la France avait rendus à l'Amérique, s'opposa à cette guerre qu'on voulait faire en notre faveur. Il réclama l'intérêt du pays, Washington en devint impopulaire, il mourut impopulaire; mais sa mémoire est honorée du suffrage de sa patrie et de tous les peuples. (Plusieurs voix: Très-bien! très-bien!)

Au moment où nous offrimes notre médiation et demandâmes le concours de toutes les puissances, je prévins les envoyés polonais résidant à Paris que nous avions fait des démarches à Pétersbourg, que nous nous proposions d'en faire près de toutes les puissances; qu'ils devaient faciliter de tout leur pouvoir l'accomplissement de ce projet si utile à l'indépendance ou du moins à la nationalité polonaise.

On a dit que nous avions promis que dans deux mois nous reconnaîtrions la Pologne! Jamais nous n'avons dit rien de semblable. On a prétendu que nous avions conseillé de quitter le système de la guerre offensive, et que par là les efforts de l'armée avaient été paralysés. Nous n'avons pas tenu ce langage. Si un ministre eût été assez imprudent, assez insensé pour faire une telle promesse, quel est l'homme qui eût cru que dans l'espace de deux

mois elle serait réalisée? Qui aurait imaginé qu'une pareille protestation devait faire perdre à la Pologne les avantages que les circonstances lui offraient? Des documents incontestables témoignent de la marche qui a été suivie pour la conduite des opérations en Pologne. Lorsqu'un membre du gouvernement s'est rendu près du généralissime Skrzynecki, il a pu s'assurer du plan qui était suivi; les pièces que j'ai entre les mains attestent que les meilleurs amis du généralissime, en rendant justice à ses éminentes qualités, prétendaient qu'il n'avait pas le génie de la guerre offensive; que sa prudence lui conseillait de continuel ménagement; qu'il voulait épargner, avant tout, le sang polonais; en un mot, qu'il persistait dans le système qu'il a suivi.

Eh bien! je le demande, Messieurs, quelle serait la destinée d'un gouvernement à Paris, s'il devait être responsable même des opérations militaires suivies en Pologne? Si on l'accusait d'avoir laissé seulement 24,000 hommes à Varsovie, d'avoir conduit 26,000 hommes en Podlachie, et d'avoir ainsi amené la chute de cette ville malheureuse et à jamais célèbre, s'il faut qu'il réponde des événements qui peuvent survenir dans une ville étrangère qu'il se défend dans ses propres foyers; si telle est la responsabilité de votre gouvernement, j'avoue qu'il ne l'accepte point, parce qu'elle serait au-dessus de ses forces et au-dessus de toutes les forces humaines.

« Mais, a dit un orateur, n'aviez-vous pas tous les moyens dont vous aviez besoin pour défendre la malheureuse Pologne, pour empêcher la ruine de Varsovie? N'aviez-vous pas celui de la reconnaissance? ... N'aviez-vous pas des flottes à votre disposition! ne pouviez-vous pas en envoyer dans la Baltique? Et il ignore sans doute qu'il n'existe dans la Baltique aucun port pour la Pologne. (Mouvement en sens divers.)

M. Mauguin: Il y avait le port de Polanghen!
M. le ministre des affaires étrangères: Je réponds à l'orateur que le port de Polanghen ne peut recevoir de bâtiments de plus de 50 tonneaux. (On rit.) Mais, dit l'orateur, vous aviez la mer Noire. Il n'ignore certainement pas que pour y parvenir la France avait à traverser les Dardanelles et le Bosphore, et que la Turquie ne se serait pas exposée à en permettre le passage.

L'orateur ajoute un dernier reproche, et nous dit: Vous aviez en Turquie un ambassadeur qui avait compris les véritables intérêts de la France. Eh bien! vous l'avez désavoué à la demande de la Russie; vous l'avez rappelé, et vous devez compte à la France de cet oubli de ses intérêts.

Vous le savez, Messieurs, et nous ne l'avons jamais caché, notre système était celui de la paix; et quant à l'accusation de lettrés antidiplômes, c'est une accusation que l'orateur ne voudrait certainement soutenir. Notre système était donc celui de la paix. Nous l'avions cru et nous le croyons encore dans le véritable intérêt de la France, et toutes les instructions de nos ambassadeurs étaient conformes à ce système. Notre ambassadeur en Turquie avait peut-être une mésintelligence existait entre l'Autriche et la France, et peut-être encore entre la France et la Russie. Aussitôt il remet au divan une note dans laquelle il appelle la Turquie aux armes, et la convie à venger ses affronts essayés.

La Turquie, effrayée d'une telle communication, remit la note le lendemain aux représentants de toutes les puissances; car il parlait, il faut le dire, à un cadavre. (Mouvement.)

L'orateur a avoué tout à l'heure que les mesures politiques devaient dépendre des circonstances; eh bien! avant de remettre cette note, l'ambassadeur ne devait-il pas savoir ce que pouvait la Turquie? La note, Messieurs, a été remise à la Porte le 25; le 26, elle était dans les mains de tous les ambassadeurs; le 26 au soir, elle était adressée à tous les cabinets. Le gouvernement français en fut bientôt instruit; mais l'ambassadeur avait écrit deux lettres en date des 30 et 31. Dans ces lettres, il n'était pas question de notes. Le gouvernement répondit que celle dont il s'agissait était une fable; ne doutant pas que, si elle eût été remise, l'ambassadeur ne se fût empressé de l'en instruire. Le gouvernement affirmait donc que la note n'existait pas; peu de jours après, il apprit qu'elle était réelle.

La destitution de l'ambassadeur n'a été demandée par aucune puissance; mais le cabinet a cru que ses agens devaient suivre exactement ses instructions ou se retirer. (Au centre: Très-bien! très-bien!) A Dieu ne plaise que je veuille ici tenir la gloire d'un brave officier, d'un homme éclairé et instruit! Il s'est trompé. (qui ne peut donc se tromper?) Mais cela ne suffisait pas au cabinet, le cabinet devait faire ce qu'il a fait. Pourquoi, dit-on encore, n'avez-vous pas reconnu la Pologne? cette reconnaissance aurait soutenu ses efforts. J'en appelle à votre bonne foi. Croyez-vous que la malheureuse Varsovie en eût succombé moins? Qu'auriez-vous fait? vous vous seriez inutilement compromis.

Je ne m'arrêterai pas à ce que l'orateur a dit sur la Perse. Si nous avions voulu l'armer contre la Russie, elle aurait fait, et avec plus de raison encore, ce qu'a fait la Turquie.

Mais, ajoute-t-on, ne deviez-vous pas obliger la Prusse à une neutralité réelle; la Prusse qui a si peu de ménagements pour vous, qui arrête vos courriers, qui empêche vos dépêches de parvenir à Varsovie? Vous auriez dû faire pour la Pologne ce que vous avez fait pour la Belgique; vous auriez dû déclarer qu'aucun soldat prussien n'entrerait en Pologne. Il me semble qu'aucun soldat prussien n'y est entré. Au moins, nous dit-on, vous deviez forcer la Prusse à rester dans un état de neutralité réelle, et non pas dans une neutralité mensongère; il fallait la forcer à laisser passer les secours d'argent et les secours en armes que vous vouliez donner aux Polonais.

C'est toujours la guerre qu'on nous demande, et pour quel motif? Pour des envois d'armes et d'argent, pour des exigences que ne supporte jamais un Etat indépendant. Je suppose un instant que la France se fut trouvée dans la même position. Aurait-elle souffert qu'une autre puissance vint dire: Vous ne ferez pas telle chose dans l'intérêt d'un Etat voisin; vous laisserez passer dans tel pays des armes et des munitions, parce que nous le voulons! Non, Messieurs, tel n'est pas le droit public. Vous auriez forcé par de semblables exigences cette puissance à vous faire la guerre, et nous ne l'avons pas voulu.

On parle d'un officier porteur de dépêches qui n'a pu continuer sa route. Voici le fait: (Ecoutez! écoutez!)

« Ici, il faut s'expliquer nettement. Je vous l'ai déjà dit, lorsque je prévins les envoyés polonais que nous faisons des démarches à Pétersbourg et auprès de toutes les puissances, je les engageai aussi à en prévenir la Pologne. Ils demandèrent alors un passeport pour un officier. C'était une obligation: cet officier n'était porteur d'aucune dépêche française; il n'éprouva aucune difficulté à Berlin, mais il arriva dans une autre ville prussienne; lorsqu'il voulut en sortir on l'arrêta, parce que, disait-on, la contagion y régnait, et que par conséquent il se trouvait assujéti à la quarantaine. Il fut conduit dans un village, et lorsqu'il en sortit on lui fit subir encore une seconde quarantaine.

Je l'avoue, je suis convaincu qu'il n'y avait pas toute la bonne foi désirable dans ce qui a été fait; mais était-ce un cas de guerre?

M. le ministre cite un autre fait, celui de M. Mornay, qui, revenant de St-Petersbourg, fut obligé de subir deux quarantaines.

Il arrive à la Belgique, et rappelle ce que la France a fait pour elle, et répond à quelques interpellations de M. Mauguin.

Ainsi nous sommes entrés en Belgique aussitôt que la nouvelle de l'entrée des Hollandais est arrivée, aussitôt que le roi Léopold nous a appelés à son secours. L'armée hollandaise a été refoulée derrière ses frontières; l'armée française est restée en Belgique assez de temps pour que ce que vous avait annoncé M. le ministre de la guerre fût réalisé.

Que vous avait dit, en effet, M. le ministre de la guerre? Que l'armée française ne sortirait de la Belgique qu'après que l'assurance de l'indépendance de la Belgique nous serait donnée. Or, nous l'avons obtenue. Un armistice a été conclu, garantissant toutes les puissances, et, alors même que nous avons annoncé que nous quitterions la Belgique, nous avons formellement déclaré que si les Hollandais faisaient une nouvelle tentative sur la Belgique, une nouvelle entrée des troupes françaises en Belgique aurait lieu aussitôt.

On accuse enfin le cabinet d'avoir manqué de prévoyance, d'avoir une armée faible et sans organisation, d'être inattentif à ce qui se passe au-dehors. Deux cent mille Autrichiens, dit-on, bordent les frontières de la Suisse et du Tessin: l'orateur se trompe un peu sur les distances. Il dit que l'armée autrichienne est à cinq journées de marche de Lyon; il peut tripler et même quadrupler cette distance. (On rit.) Les 200,000 Autrichiens dont il parle se réduisent à 90,000 hommes. L'armée sarde, qu'il porte à 100,000 hommes, n'en compte que 70,000, et les deux dernières levées ont été renvoyées dans leurs foyers. (Marques de satisfaction.) Le roi de Sardaigne suit, qu'il me soit permis de le dire, une politique éclairée. Des institutions qui en promettent de plus efficaces s'établissent déjà dans ses Etats.

On a parlé d'un traité d'alliance entre la Sardaigne et l'Autriche; je donne le démenti le plus formel à une telle assertion, au nom de ce même gouvernement, qui a pris les engagements les plus forts avec nous. (Vive sensation.)

Quant à notre armée, je m'en repose sur les détails que vous en donnera M. le ministre de la guerre, et j'ose espérer qu'elle se montrera assez forte et assez puissante, non-seulement pour faire respecter notre indépendance, mais pour que le cabinet français exerce toujours l'influence qui lui appartient parmi les cabinets européens. (Marques vives et prolongées d'approbation à la deuxième section de gauche et aux centres.)

M. Mauguin demande la parole pour un fait personnel.

Messieurs, dit-il, la discussion prend un caractère personnel, et je ne donne à personne le droit de soupçonner mes intentions. On vient de dire que l'on aurait pu délibérer dès vendredi dernier, si j'avais voulu faire dès ce jour au ministère des interpellations. J'ai été surpris d'entendre cette accusation faite par M. le président du conseil. J'ai ici pour témoin toute la chambre. M'étais-il possible, avec l'enrouement que j'éprouvais, de soutenir une discussion d'un quart-d'heure?

Plusieurs voix: Alors il ne fallait pas l'annoncer.

M. Mauguin: Vous oubliez donc que, sous prétexte du règlement, on ne voulait pas m'entendre, et que votre président ne voulait pas même me laisser parler sur la fixation d'un jour pour les interpellations? (Dénégation.)

L'émeute, dit-on, n'aurait pas eu lieu si ces explications avaient été données sur-le-champ. Si cela était ainsi, je regretterais sincèrement, je vous le déclare avec franchise, d'avoir annoncé cette séance tout-à-fait diplomatique. Nul, plus que moi, ne blâme ceux qui vont chercher sur la place publique une justice (vifs murmures) qu'ils ne doivent attendre que des lois et des corps qui sont chargés par la nation de la rendre. (Nouvelle explosion de murmures et interruption prolongée.)

M. Dupin: Je demande la parole.

M. Casimir Périer et plusieurs autres membres: Expliquez ce mot justice.

M. le garde-des-sceaux se levant: Je demande la parole.

M. Mauguin, au milieu du bruit: Messieurs, si nous voulons rétablir le calme dans le sein de la population, commençons d'abord par le conserver dans cette assemblée. (Très-bien! très-bien! Le silence se rétablit.)

Si par hasard un mot m'est échappé, qui ne rend pas bien ma pensée, je vous en donnerai l'explication. Vous le savez, l'improvisation, qui a ses avantages, a aussi ses inconvénients, et en voici une preuve en ce moment. Je viens donc de dire tout à l'heure que nul plus que moi n'improvisait ceux qui, sur des places publiques, réclamaient une justice qu'ils ne doivent attendre que des corps chargés par l'état de veiller aux intérêts du pays.

Eh bien! on m'interrompt sur le mot justice. J'avoue qu'il pourrait avoir un sens que ma pensée ne voulait pas lui donner; c'est possible. (Marques de satisfaction aux centres.) Ce mot signifiait dans ma pensée que les réclamations tumultueuses sur les places publiques, que les réclamations avec des cris séditieux, criminels, et sous la forme d'émeutes, n'étaient pas le moyen d'obtenir légalement ce que l'on veut.

Je dois le répéter encore, Messieurs, personne plus que moi (et vous pouvez me croire) ne blâme ces sortes de manifestations, et je dois déclarer qu'à mon avis rien n'a tant nui aux développemens du grand principe de notre révolution de juillet que ces émeutes qui courent les rues de la capitale. Rien n'a plus excité de doutes sur nos intentions, qui ont toujours été loyales et pleines de dévoûment et d'amour pour notre pays.

M. le président du conseil monte à la tribune.

Messieurs, dit le ministre, je commence par remercier M. Mauguin des explications qu'il nous a demandées. Nous aurions désiré que, samedi, quand il est monté à cette tribune pour demander ces explications en présence de l'agitation qu'a fait naître la nouvelle de la prise de Varsovie, il eût bien voulu s'expliquer sur-le-champ. Peut-être l'agitation qui règne en ce moment dans la capitale n'aurait pas eu lieu. (Vifs murmures et brusque interruption à gauche.)

Voix nombreuses: Silence! écoutez-donc!

M. Casimir Périer: Je demande un moment de silence. (Oui! oui! parlez!) On aurait su sur quelles bases le gouvernement avait été accusé d'avoir livré, trahi les sentimens de la France envers la Pologne; vous avez entendu, Messieurs; l'Europe et la France entendront l'accusation et la défense, et elles jugeront.

Je m'imagine qu'il résulte de ces débats que nous avons fait, au nom du gouvernement français, toutes les démarches possibles, provoqué toutes les médiations que nous pouvions invoquer dans la situation où nous étions placés.

Il est assez singulier qu'on accuse le gouvernement français de n'avoir pas montré de sympathie, de n'avoir rien fait pour la Pologne, lorsqu'il est prouvé que seuls nous avons montré un intérêt réel par nos actes et par une médiation à laquelle aucune autre puissance n'a voulu s'associer. (Sensation.)

Mais, tout à l'heure, je le répète, nous regrettons que M. Mauguin n'eût pas provoqué samedi ses explications, parce que l'on aurait entendu l'accusation et la défense. On a parlé de dangers, et nous remercions M. Mauguin d'avoir voulu écarter cette discussion. Nous, au contraire, nous l'appelons; et c'est au nom du pays que nous réclamons que la chambre veuille bien aujourd'hui écouter toutes les accusations que l'on prétend porter contre nous.

Messieurs, au milieu des sentimens douloureux qui agitent la France sur l'infortune de la Pologne, tous les bons citoyens n'ont pas oublié aussi le pays, et ne voudront pas réparer les malheurs de la Pologne par les malheurs de la France. (Une foule de voix: Très-bien! très-bien!)

On a parlé de danger pour vos délibérations; vous n'y croyez pas, Messieurs; le gouvernement est chargé de les défendre; vous êtes sous la protection de l'armée, de la garde nationale qui, en criant vive la Pologne! criaient aussi vive le roi! vive la France!

Au milieu de tous les cris factieux que nous entendons et que nous saurons réprimer, il n'est pas possible de s'y tromper. Ceux qui crient en ce moment vive la France! en criant: à bas le gouvernement du roi! et en criant à bas l'autorité des lois! ceux-là, dis-je, ne sont ni les amis de la Pologne, ni les amis de leur pays. (Non! non!)

Délibérez tranquillement, Messieurs; tant que le pouvoir nous sera confié nous saurons le défendre et le faire respecter. (Bravos nombreux.)

M. le général Lamarque est appelé à la tribune. Mais M. Prunelle demande la parole pour un fait personnel.

M. Prunelle: J'ai entendu l'honorable M. Mauguin dire que la ville de Lyon était un foyer de contre-révolution. Jusqu'à ce que notre collègue veuille bien articuler les faits sur lesquels il fonde son allégation, il me permettra de voir dans ses paroles une calomnie envers une des populations les plus courageuses et les plus éminemment patriotiques. (Nombreux applaudissemens au centre.)

M. Mauguin: Je viens d'entendre un mot qui m'a étonné, sorti de la bouche d'un des membres de cette assemblée. Ce mot est celui-ci, en parlant de moi: Il veut une émeute. (Bruitantes dénégations.)

M. le président: La chambre n'a pas entendu le mot que vous articulez.

Aux centres: Non! non! personne ne l'a entendu!

M. le président à M. Mauguin: Expliquez-vous.

M. Mauguin: Que le membre qui a pu se servir d'une telle expression le reconnaisse hautement. Je ne comprends pas que le membre qui a pu l'employer n'ose pas l'avouer. (Nouvelles dénégations au centre gauche.)

MM. de Rambuteau, Kératry, et plusieurs autres membres: Nous n'avons pas entendu ce dont se plaint M. Mauguin.

M. Mauguin: Si je me suis trompé, je m'en féliciterai moi-même.

Messieurs, j'avais pensé, moi aussi, que l'état de la capitale pouvait présenter des dangers, et j'ai demandé à plusieurs membres du ministère s'ils ne voudraient pas ajourner cette discussion. (Aux centres, vivement: Non! non!); mais tous m'ont dit qu'ils désiraient les explications pour aujourd'hui même. (Au centre: Oui! oui! et complètes.)

M. Mauguin: Je ne réponds en ce moment qu'à l'orateur qui vient de descendre de cette tribune; plus tard je répondrai à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Prunelle, qui il me permette de le faire remarquer, a dit un mot qui n'est nullement parlementaire. Nous ne sommes pas dans l'usage de prononcer le mot *calomnie*; jamais ce mot ne se prononce légèrement, et il m'a fort étonné sorti de la bouche d'un homme qui possède autant de connaissance, et qui entend si bien la portée d'une expression. Je regrette que cet honorable membre ait employé un mot injurieux à lui-même. Il peut y avoir calomnie lorsque l'on impute à un individu un fait coupable, mais lorsque j'ai parlé d'une ville (interruption et rires nombreux), d'une ville qui se compose d'une universalité de citoyens parmi lesquels l'opinion des uns n'est pas celle des autres, le mot *calomnie* est pour le moins bizarre; la langue parlementaire n'en souffre pas l'emploi.

Je connais Lyon, Messieurs, et sa brave population; je me fais gloire de l'avoir défendue en 1818.

M. Dupin, vivement de sa place: Et moi aussi je l'ai défendue.

M. le président réclame le silence.

M. Demarçay: Si chacun dit son mot, nous n'en finirons pas.

M. Mauguin reprenant: J'y ai depuis, par des amitiés qui me sont bien chères, presque acquis une espèce de naturalisation. Nulle ville, à ma connaissance, n'est animée d'un sentiment de patriotisme plus pur, plus désintéressé, nulle ne comprend mieux ce qu'exige l'amour de la patrie. Mais en même temps, Messieurs, dans aucune ville le parti dévoué à certain système n'est aussi actif, aussi nombreux. Ainsi on sait qu'en 1814 Lyon fut le siège de la première congrégation, qui rappela la famille déchue; elle a été le premier foyer de cette dangereuse association qui s'est répandue dans le Midi, et s'est propagée jusqu'à Paris.

Lyon a été constamment un des foyers de la société de Jésus; Lyon, dès long-temps, est un des foyers d'un parti qui conspire contre nos libertés et notre indépendance. Faut-il rappeler à l'honorable M. Prunelle les journaux qui s'impriment à Lyon? S'il ne connaît pas ce qui se passe dans cette ville, qu'il demande une enquête. Peut-être alors connaîtrons-nous mieux ce foyer qui correspond avec l'Espagne et avec Paris. Le gouvernement doit le savoir, ou sa police serait mal faite.

J'ai dit qu'il est dans Lyon un parti qui communique avec l'étranger. M. Prunelle a tort s'il le nie; cela prouve qu'il nie sans connaître, et c'est toujours un tort.

Je demande maintenant une enquête, je la provoque. Que la chambre l'ordonne, elle verra.

M. le garde-des-sceaux monte à la tribune à six heures, et repousse avec force les accusations de M. Mauguin. Abordant ensuite la question des émeutes il s'attache à démontrer qu'elles partent toutes d'un centre commun.

L'orateur cite plusieurs lettres, plusieurs feuilles de la Société des Amis du peuple, plusieurs numéros d'un journal intitulé: *Moyeux*, et des vers carlistes qui, tous, ont provoqué aux émeutes, et termine en montrant que le remède à tous ces maux est dans le courage et l'union des chambres et du gouvernement. Il faut donc que la chambre se prononce; toute incertitude serait fatale.

On crie de toutes parts: A demain! à demain!

M. le général Lamarque attendait au pied de la tribune et se disposait à y monter pour répondre à MM. les ministres, mais l'heure avancée oblige la chambre à renvoyer à demain la suite de la discussion.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRECURSEUR.)

Séance du 20 septembre.

La séance du 20 s'est ouverte par des réclamations très-vives de plusieurs députés que les patrouilles n'avaient pas voulu laisser passer au sortir de la séance du 19, malgré l'exhibition de leurs médailles. Elle a ensuite été remplie par la continuation des explications. Au moment de la clôture de la lettre de notre correspondant le général Lafayette était à la tribune.



LIBRAIRIE.

MÉMOIRES DE GALOTTI.

En vente à Lyon, chez Audez, négociant, rue des Feuillans, n° 4.

Outre l'intérêt que ce livre renferme comme Mémoires contemporains sur des faits peu connus, il se recommande comme se vendant pour le compte de l'auteur dont les malheurs ont excité tant d'intérêt, et dont la famille est encore dans les cahots de la tyrannie napolitaine, tandis que lui-même n'a sauvé miraculeusement ses jours que pour trainer à l'étranger une vie d'exilé.

ESSAI ANALYTIQUE

d'un Traité général de la Prononciation française, ou Dictionnaire des solutions nécessaires à l'intelligence de toutes les difficultés du langage parlé, par le professeur Ch. Morand, auteur d'une refutation de la Réforme orthographique et de plusieurs autres ouvrages d'enseignement.

À Paris, chez Cormon et Blanc, libraires, rue Mazarine n° 70; à Lyon, chez Rivoire, Babeuf, Baron, Chambet père et fils, Lusy, Targe, Midan, et chez l'auteur, rue Ste-Catherine, n° 16, au 3°.

Nous reviendrons sur cet Ouvrage qui, par le but important auquel il paraît tendre, mérite un examen particulier.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(8660) Appert que par jugement du tribunal civil de Lyon, en date du trente-un août mil huit cent trente-un, enregistré, le préfet du département du Rhône a été autorisé pour et au nom du gouvernement français et le mettre en possession, moyennant la somme de 167,009 fr. 56 cent, d'une propriété appelée Château-de-la-Motte, située en la commune de la Guillotière, et appartenant à M. Ducreux, avoué près le tribunal civil de Lyon, demeurant en ladite ville, rue Tramassac.

Le gouvernement français voulant purger les hypothèques légales qui pourraient exister sur ladite propriété, indépendamment de l'inscription, a fait déposer, le douze septembre courant, au greffe du tribunal civil de Lyon, par M^e Phélip, avoué, copie collationnée dudit jugement, extrait duquel a été affiché le même jour au tableau placé à cet effet dans l'auditoire dudit tribunal.

Le vingt-deux septembre courant, et par exploit de Blanchard, huissier à Lyon, l'acte de dépôt a été dénoncé soit à M. le Procureur de St-Micaud, épouse dudit M^e Ducreux, soit à M. le Procureur du roi près le tribunal civil de Lyon, avec invitation à M. le Procureur de requérir, si elle le juge convenable, l'inscription de son hypothèque légale, et déclaration à M. le Procureur du roi que tous ceux du chef desquels des hypothèques légales pourraient exister, indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus le gouvernement français ferait publier ladite dénonciation, par la voie de la présente insertion au journal, dans les formes prescrites par l'art. 683 du code de procédure civile et conformément à l'avis du conseil d'état du 9 mai 1807 approuvé le 1^{er} juin suivant, afin que tous les ayant-droit puissent requérir inscription dans le délai de deux mois, passé lequel ils n'y seront plus admis.

Pour extrait: Signé, PUELIP.

(8662) VENTE MOBILIÈRE APRES DÉCÈS.

Le lundi vingt-six septembre mil huit cent trente-un, à neuf heures du matin et jours suivans s'il y a lieu, dans le domicile qu'habitait Julienne Letang, à son décès rentière, demeurant à Lyon, rue des Bouchers, n° 19, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente du mobilier délaissé par ladite Julienne Letang, à la requête de M^e Chambeyron, curateur, consistant en batterie de cuisine, table, lit, armoire, chaises, linge de table, de lit et de femme, etc.

Et le lundi dix octobre suivant, à la même heure, dans la salle de vente des commissaires-priseurs, située à Lyon, quai d'Orléans, il sera procédé à la vente de l'argenterie et des bijoux dépendant de la même succession, consistant en montre en or, chaîne de col, boucles d'oreilles, papillon aussi en or, et cuiller en argent, etc.

CHAMBEYRON.

GRAND-THÉÂTRE.

Les Deux-Journées, opéra.— La Fête du Village voisin, opéra.

BOURSE DU 20.

Cinq p. 0/0 cons. jous. du 22 septembre 1851. 87f 90 87f 95 87f 55.

— Fin courant. 87f 60 87f 90 87f 45 87f 55.

Emprunt 1851. 88f.

— Fin courant.

Quatre p. 0/0 au comptant, jous. du 22 mars 1851. 71f 50.

Quatre 1/2 p. 0/0.

Trois p. 0/0 jous. du 22 juin 1851. 59f 59f 58f 60 58f 65.

— Fin courant. 58f 75 59f 10 58f 50 58f 65.

Actions de la banque de France. 1520f.

Quatre canaux, act. lib. de 1000f.

Caisse hypothécaire. 495f 500f 495f 500f.

Rentes de Naples, certificats Falconnet de 25 ducats, change variable. jous. de juillet 1851. 69f 75 69f 75 69f 50 69f 50.

— Fin courant. 69f 75 69f 75 69f 75 69f 75.

Rente d'Espagne, 5 p. 0/0 Cer. Franc. jous. de mai 1851. 10.

— Empr. royal, 1823, jous. de juillet 1851. 64f 1/2 64f 1/2 64f 64f.

— Rente perpét. 5 p. 0/0, jous. de juillet 1851. 46f 1/2.

B. DE LA MATHIE, Rédacteur-gérant.

LYON, imprimerie de BAYET, grande rue Mercière, n° 44.

Sur chaque fait, sur chaque événement, les systèmes peuvent être divers. Depuis l'année dernière mes adversaires n'ont pas tous eu les mêmes doctrines; les uns ont porté leurs vœux vers la guerre, les autres ont réclamé une diplomatie plus énergique. On a mis en avant un système tout belliqueux, et l'on a dit que le système de paix ne faisait que cacher un égoïsme aussi maladroît que coupable: car ceux qui ne veulent la liberté que pour eux ne peuvent pas même l'obtenir.

On vous a dit encore que la paix était impossible parce que deux principes contraires ne peuvent vivre ensemble, que l'histoire est là qui en dépose, qui démontre que jamais deux principes opposés n'ont pu se trouver à côté l'un de l'autre sans qu'une guerre ne s'ensuivît, et que dans cet état de choses, la paix, malgré tous les efforts que l'on ferait pour la maintenir, est la chose du monde la plus impossible: qu'il faut donc choisir le bon moment pour faire la guerre: qu'il faut profiter du moment d'enthousiasme qui anime nos populations et de la sympathie que vous inspirez; qu'il faut faire comme dans la révolution de 92, vous préparer à la guerre, porter les masses sur les frontières, et que de-là vous dicterez au monde entier la paix et la liberté pour tous les peuples.

Voilà le système que j'appelle belliqueux: il est abandonné aujourd'hui; cependant, comme il se trouve encore au fond de la question ici soulevée, je me réserve de le combattre tout-à-l'heure.

Il y a un système mieux conçu, je l'avoue: et comme je suis juste envers tous mes collègues, je suis le premier à reconnaître ce qu'il y a de spécieux et d'habile dans le système de M. Bignon. Je vais l'examiner en peu de mots.

M. Bignon vous a dit, non pas qu'il fallait faire la guerre, mais qu'il ne fallait pas la craindre; qu'il ne fallait pas entrer dans la lice avec la peur, parce que c'était s'affaiblir dès le début.

Il vous a dit, par exemple, qu'il ne fallait point, à l'égard de la Belgique, se hâter de résoudre cette question; que loin de la regarder comme décidée pour nous, il fallait la considérer comme indéfinie encore pour l'Europe; qu'il fallait faire de la Belgique une place forte pour couvrir nos frontières: que dès-lors on n'aurait pas éprouvé le besoin d'accepter cette conférence, où, comme l'a dit l'orateur, la France se trouva seule contre quatre, tandis que l'on devait être deux contre trois.

Il n'aurait pas fallu, suivant lui, donner à la Belgique ce système étroit de neutralité, qui n'est bon qu'à nous ôter un allié; il ne fallait pas surtout lui donner un prince étranger, un prince, dit-on, qui à lui seul livre la Belgique à l'Angleterre.

Enfin, dit encore M. Bignon, puisque vous avez fait toutes ces concessions, il fallait au moins vous en servir pour tâcher de parvenir à l'échange du Luxembourg.

MM. Lamarque et Mauguin sont d'accord sur les affaires d'Italie avec M. Bignon; ils disent comme lui qu'il fallait intervenir plus efficacement, tandis qu'ailleurs ils demandaient des négociations. Seulement on nous conseillait hier de porter des escadres dans la mer Noire, et d'envoyer des secours à la Pologne par la Valachie.

Quant à l'Italie, les uns et les autres nous disent: vous avez proclamé le principe de la non-intervention; vous vous êtes contredits.

Après avoir en quelque sorte, par la proclamation de ce principe, excité l'Italie à se révolter, vous l'avez bientôt abandonnée en abdiquant le principe que vous aviez proclamé vous-mêmes.

Il est bien vrai, a-t-on dit, que les Autrichiens évacuent la Romagne; mais ils sont encore à Comacchio et à Ferrare, et la présence de 120,000 hommes, comme le disait tout-à-l'heure le général Lamarque, rend cette retraite illusoire.

Voilà, je crois, si ma mémoire ne me trompe, à peu près tous les systèmes, soit belliqueux, soit diplomatiques, qui ont été produits dans cette chambre.

Je dois dire encore qu'il y a beaucoup d'hommes qui veulent la paix de la France et du monde, mais qui sont inquiets et tirent un argument de leur inquiétude; ils disent: Vous avez fait des sacrifices, mais nous vous les pardonnons si vous nous assurez la paix.

Voilà la dernière objection; elle est née dans les esprits les plus modérés, je veux aussi y répondre.

Je vais essayer, à chacune des objections, d'attacher une réponse. (Aux centres: Très-bien! très-bien!)

M. Thiers: On nous dit que la paix est un système d'égoïsme, et que ceux qui ne veulent la liberté que pour eux finissent aussi par la perdre.

Je crois que c'est dans l'intérêt de la liberté que le gouvernement a voulu la paix; la preuve qu'il en donne, c'est que la paix a consolidé l'ordre de choses établi par la révolution de juillet, tandis que la guerre l'aurait livré au sort des batailles.

On ne vous dira pas que les carlistes puissent à eux seuls renverser le gouvernement sans le secours étranger; ils ne peuvent jamais entraver notre repos. Les résultats de la révolution de juillet se trouvaient assurés par la paix, ils auraient assurément été compromis par la guerre; la guerre eût confié au hasard nos grandes questions d'indépendance et de liberté.

J'en appelle à vos souvenirs, Messieurs, la première impression, après les belles journées de juillet, fut, pour les hommes politiques, la crainte de la guerre. L'intérêt du gouvernement, l'intérêt du peuple commandait la paix. La paix assurait la liberté, car la France, si elle eût été vaincue (ce que je ne crois pas), eût compromis la cause des autres peuples.

Consultez, Messieurs, l'histoire de nos quarante dernières années; vous verrez la Hollande, l'Espagne, l'Italie, appelées par nous à la liberté, et finissant par être livrées à la guerre, au ravage, à tous les désordres qui ruinent les nations.

Je ne vous dirai pas, Messieurs, ce que vous savez tous, c'est que la liberté ne subsiste pas au milieu des armes. Nous avons la liberté, Messieurs, quand nous avons commencé les guerres de la révolution, l'avions-nous en finissant. La paix, Messieurs, c'est la liberté.

Il y a, puisqu'on parle de l'intérêt des autres peuples, une considération qui ne peut vous échapper. La liberté en ce moment travaille dans le monde entier. Il y a en ce moment une question de liberté vraiment admirable, pardonnez-moi l'expression, c'est la réforme en Angleterre; ce sera un grand événement législatif, si le gouvernement de ce pays peut suffire à cette réforme sans révolution; ce sera le plus grand, le plus beau des argumens en faveur du gouvernement représentatif. Si la guerre venait interrompre ce grand événement, un cri de réprobation s'éleverait de toutes parts en Angleterre. La question de la réforme est étroitement liée à la question de la paix.

Il y a dans toute l'Allemagne un grand travail de liberté. Les souverains sentent partout qu'il leur faut donner aux peuples une part dans l'administration de leurs affaires. Le roi de Prusse a donné à ses peuples les assemblées provinciales. En Italie les peuples s'éclairent et tendent vers la liberté. La paix seule peut assurer ces progrès; la guerre en ravageant la belle Italie n'y laisse-

rait que sang et que ruines. La paix, je le répète, est la certitude; la guerre est le hasard.

La seconde raison est la prospérité intérieure du pays. On peut sans doute, et c'est très-louable, comme simple individu, aller servir dans les rangs d'un peuple généreux qui combat pour son indépendance; on peut lui dévouer sa fortune et sa vie: mais quand on est chargé de la fortune de l'Etat, on doit à son pays prospérité, sécurité, on ne lui doit pas de lui faire courir les aventures. (Très-bien! très-bien!)

La guerre pour tous les hommes qui ont la connaissance et l'expérience du passé, lorsqu'elle soulève comme aujourd'hui des questions de territoires, n'est pas l'affaire d'une seule campagne; il n'y a pas de guerre de ce genre qui n'ait duré moins de sept à huit campagnes; si donc nous avions la guerre aujourd'hui, il faudrait nous préparer à donner plusieurs milliards et plusieurs millions d'hommes, et il n'est personne qui, avant de se décider à de pareils sacrifices, ne doive y regarder long-tems.

La troisième raison, et la plus décisive à mes yeux, c'est que la guerre nécessiterait un gouvernement révolutionnaire.

J'ai entendu dire à beaucoup de nos collègues les plus éclairés qu'ils avaient reconnu l'impossibilité que la guerre se fit dans les circonstances graves où nous sommes, sans moyens extraordinaires. Qu'on ne nous dise pas que nous évoquons des fantômes; ce n'est pas un fantôme que ce qui s'est passé en août à Varsovie; ce n'est pas un fantôme que sa situation actuelle!

C'est que l'approche du danger peut faire perdre la tête aux plus sages. Ce qui m'a fait repousser la guerre, c'est la crainte des passions haineuses et féroces qui s'agitent dans les rues.

Voilà les trois raisons que le gouvernement a de vouloir la paix. Notre devoir envers la noble révolution de juillet est d'empêcher qu'elle ne dégénère en scènes sanglantes.

Mais, nous dit-on, ces vœux pour la paix sont une chimère; tous les hommes sensés la désirent, mais elle est impossible; jamais deux principes n'ont pu se trouver en présence sans amener la guerre.

A cet égard, je demande la permission d'invoquer deux exemples empruntés au passé.

Où, il est bien vrai que rarement deux principes politiques ou religieux se sont trouvés en présence sans entrer en lutte; mais pour qu'il y eût lutte, deux conditions sont indispensables: il faut pour la guerre que des intérêts matériels opposés se trouvent cachés sous ces principes, ou que l'exagération de l'un de ces principes rende toute réconciliation impossible. Je prends deux exemples fameux: la réforme, et la révolution française.

La réforme religieuse! les intérêts matériels cachés sous elle sont connus de tout le monde; elle dura depuis la mort de Charles-Quint jusqu'à la guerre de trente ans. La paix ne fut pas possible, elle ne put exister que pendant soixante et dix ans.

Lorsqu'il y a des intérêts matériels contraires en présence les uns des autres, ils ne peuvent rester en paix alors que l'un de ces principes ne se modère pas et qu'il tombe dans des excès. Voilà ce qui a causé la révolution française.

On dira qu'il y avait des intérêts matériels, cependant ce n'était pas là la véritable cause de la guerre, qui a pris sa source dans son sein.

L'Espagne qui avait des liens de famille, voulait la paix; il n'y avait qu'un seul prince, qui avait cru qu'en paraissant sur les frontières de la France il serait le restaurateur du monde.

Quand la guerre fut déclarée, quand la révolution française, cette révolution dont chacun de nous admire les grands résultats, commença ses guerres, ce fut après le 10 août; ce fut quand la famille royale était au Temple que les Prussiens marchèrent sur Paris. (Réclamations à gauche, vive agitation.)

M. Thiers: Je suis prêt à recevoir des leçons d'histoire de mes honorables collègues qui m'interrompent; cependant, ma mémoire me fournit encore une preuve que c'est après l'événement du 10 août que la marche des Prussiens sur Paris a eu lieu. (Nouvelles réclamations.)

A droite: Parlez à la chambre.

L'orateur: Je réponds à une interpellation.

Il faut le dire, car c'est une vérité, les peuples en 89 étaient moins éclairés, et ne comprenaient pas les conséquences de la guerre. Dire que la guerre était un résultat inévitable de la révolution de juillet, c'est n'en avoir compris ni la pensée, ni l'esprit. L'Autriche, que l'on cite, est parvenue au dernier degré de puissance, et cependant elle désire la paix. Depuis quinze ans, cette puissance qu'on nous représente si hostile, si redoutable, languit dans le statu quo.

La Prusse est parvenue, depuis 1815, au plus haut degré de puissance auquel elle pût prétendre; elle n'a à se plaindre, comme on l'a dit très-souvent, que de la mauvaise conformation de son territoire. Eh bien! une campagne malheureuse lui ferait perdre les provinces rhénanes, et il en faudrait dix peut-être pour changer la face de l'Europe à tel point qu'elle pût obtenir au centre de l'Allemagne un équivalent pour les provinces rhénanes.

La Prusse n'avait donc point à la guerre un intérêt réel: on a eu raison de le dire; mais, à défaut d'intérêt, c'était la Prusse qui avait le plus d'humeur, parce qu'elle était livrée à des ressentiments particuliers.

Quant à l'Angleterre, tout le monde le sait, l'Angleterre, moins l'aristocratie, désire tout entière la paix. Elle y est fortement intéressée, parce qu'elle a une dette énorme, qui ne peut se résoudre que quand le commerce et l'industrie auront fait des progrès immenses, et pour cela il faut la paix.

Le ministre Canning et le ministre de lord Grey ont reconnu cette vérité, que ne s'est pas dissimulée le ministre même de lord Wellington.

Ainsi donc l'Angleterre veut la paix. Tout le monde a lu le discours de lord Brougham, un des hommes les plus généreux et les plus éloquents de ces tems-ci, qui a le plus constamment défendu la liberté civile et religieuse: il a dit que la France et l'Angleterre unies pouvaient assurer la paix du monde; il a dit que le ministre qui aujourd'hui compromettrait la paix, mériterait de perdre la tête: « Ces paroles, a-t-il ajouté, je veux les envoyer en France, sous ma propre responsabilité personnelle. »

Ainsi voilà bien la preuve que nulle part il n'y a intérêt matériel à avoir la guerre. Y a-t-il quelque intérêt moral? Sans doute on ne pense pas à Vienne, à Berlin, comme à Paris; à Londres même, où il y a tant de sympathie pour nous, on blâme beaucoup de choses qui se font en France, mais à Londres on souhaite la liberté, le succès de la révolution de juillet, à Berlin on souhaite qu'une nation libérale sache se contenir et ne trouble pas la liberté du monde.

On ne hait pas la liberté; tout le monde sait que le roi actuel de Prusse a sévèrement blâmé, et en présence de la famille régnante alors, les excès de 1815.

Tout le monde sait que le roi de Prusse et l'empereur de Russie

ont puissamment contribué à nous faire donner la Charte de 1814. Quant à Vienne, je conviens que l'on n'y sent pour nous aucune sympathie; mais la double vieillesse du souverain et du ministre nous garantit que ces dispositions, à notre égard, ne seront pas de longue durée.

Quant à la Russie, elle s'est imaginée que, parce qu'elle était le pays où la liberté avait le moins pénétré, elle devait exercer une sorte de pontificat envers les autres peuples, et les protéger contre les progrès de l'anarchie. C'est ce qu'avait voulu Alexandre, avec des intentions généreuses, mais malheureusement avec un esprit peu éclairé.

L'empereur Nicolas a hérité des desseins de son frère, et il est certain que Nicolas a mal vu notre révolution. Mais cependant M. le ministre des affaires étrangères vous a bien cité cette lettre si significative de l'empereur de Russie au roi des Pays-Bas, lettre où il dit qu'il porte intérêt aux malheurs du roi Guillaume mais qu'il ne peut agir séparément des autres puissances.

Vous voyez donc qu'en Russie le motif de leurs dispositions n'était pas seulement un intérêt matériel, mais qu'il s'y joignait un préjugé: la Russie ne pouvait pas désirer la guerre. Ainsi donc la paix seule pouvait convenir aux puissances étrangères, car elles n'ont pas intérêt à faire la guerre.

Hier, M. le ministre nous a dit: Si nous savons être sages....

La sagesse est un besoin non-seulement pour les individus, mais aussi pour les nations. En effet, Messieurs, étions-nous sages en 93? L'étions-nous même quand l'ordre régnait dans l'intérieur? Mais que nous donnions des ordres au-delà du Rhin! non, certainement. C'est de cette sagesse que nous avons besoin si nous voulons être en paix avec le monde.)

Aux centres: Très-bien! très-bien!

Ainsi donc, nous voulons la paix dans l'intérêt de la liberté et de la prospérité du pays, et cela dépend de notre bonne conduite. J'ai un dernier argument pour combattre ce système belliqueux, c'est l'emploi des moyens qu'on indique pour faire la guerre promptement et efficacement, l'emploi de masses, de gardes nationales mobiles, de les porter sur les Alpes et le Rhin, et de là, de dicter la paix et la liberté à tout le monde. Ce moyen repose sur une erreur de fait, que je demande à la chambre la permission de relever. Je vais le relever en m'appuyant des paroles de l'honorable général Bugeaud que vous avez entendues, ainsi que de l'opinion de Napoléon et du maréchal Saint-Cyr.

Non, il n'est pas vrai qu'en 1793 nous ayons fait la guerre avec la propagande et des masses sans instruction militaire. La France, dans la première guerre de la révolution, jusqu'à la bataille de Jemmapes, a eu des troupes disciplinées. (Interruption; adhésion marquée.)

Plusieurs voix: Pas si vite! pas si vite!

Il est des faits qui sont restés gravés dans mon esprit et dans ma mémoire, et que j'ai entendu proclamer par le maréchal Saint-Cyr et Napoléon, c'est que les guerres ne peuvent être heureuses qu'avec des armées disciplinées.

La première campagne de la révolution fut faite avec une armée disciplinée, appuyée d'une formidable artillerie. La seconde campagne fut moins heureuse, parce que la première armée, qui avait essuyé tant de fatigues, avait été remplacée par de jeunes soldats qui ne connaissaient pas la guerre. La troisième fut plus heureuse. Les progrès allaient en raison de la discipline. Quand nous eumes la grande armée d'Austerlitz formée au camp de Boulogne, nous allâmes jusqu'à Tilsitt, et cette armée était de cent soixante mille hommes au plus.

On ment aux faits et à l'expérience quand on parle des succès obtenus à la guerre avec des armées levées à la hâte. Je laisse à l'honorable M. Bugeaud le soin de développer cette idée, qui lui est plus familière qu'à moi. Je me borne à dire hautement que les soldats ramassés à la hâte ne valent rien: ils fuient en assassinant leurs officiers. (Violente interruption.) Il faut des armées disciplinées, et si nous avions voulu envoyer après la révolution de juillet nos troupes au-delà du Rhin et des Alpes, nous n'aurions essuyé que des désastres. (Murmures négatifs.)

Quant à l'objection élevée par M. Bignon que la voix de la France était seule dans le congrès contre les autres puissances, Messieurs, ces puissances n'ignoraient pas que derrière notre ambassadeur était une nation généreuse et forte, une nation de 32 millions d'hommes: la Belgique était un embarras pour la France, il était indispensable de traiter les affaires de Belgique autrement que par une conférence, et l'objection qu'on a élevée de quatre suffrages contre un, elle est dénuée de fondement, car il n'en est pas d'une conférence comme d'une assemblée, la majorité ne lie pas la minorité, si la minorité est lésée elle a le droit de se retirer. L'orateur s'attache à réfuter le système exposé par M. Bignon lors de la discussion de l'adresse.

Messieurs, les embarras du gouvernement étaient grands pour les affaires de Belgique; on ne le blâmera pas d'avoir repoussé le prince d'Orange lorsqu'il s'agissait de lui donner un roi. Ce qui se passe chaque jour le justifie d'avoir écarté le duc de Leuchtenberg; l'acceptation du duc de Nemours entraînait une guerre générale. Quant au reproche d'avoir laissé assiéger sur le trône un prince anglais, Messieurs, on n'ignore pas qu'un roi adopte, en prenant une couronne, les sentiments du peuple qui la confie. A-t-on oublié l'exemple de Bernadotte en Suède, de Murat à Naples.

J'arrive à l'objection que nos troupes auraient dû rester en Belgique. Non, Messieurs, nous ne voulions pas faire une conquête, nous voulions repousser le roi de Hollande, et nous l'avons repoussé. Que nous soyons rentrés en France huit jours plus tôt ou huit jours plus tard, peu importe; nous avons accompli ce que nous avions pour but d'accomplir, et qui peut croire, Messieurs, est-il dans cette chambre une seule personne qui puisse croire que le roi de Hollande soit tenté de renouveler ses tentatives contre la Belgique?

M. Cabet, se levant, et avec chaleur: Moi!..... (Agitation.)

M. Thiers: Je conçois, Messieurs, que sur une chambre de 400 membres il y en ait un qui puisse le croire, mais assurément il n'y en a pas beaucoup. Il n'y a pas d'ailleurs de ces probabilités qui puissent donner des inquiétudes. Enfin, Messieurs, pour en finir de cette question belge, nous lui avons donné la neutralité, qui est la position la plus rassurante pour elle et pour tous, c'est-à-dire que nous l'avons rendue dépositaire d'une frontière contestée. Nous lui avons donné un roi qui, quoique lié à l'Angleterre par ses alliances, est devenu Belge par ses intérêts. En somme, nous n'avons pas fait de concessions en Belgique. C'est à nous-mêmes qu'on en a faites, parce qu'on nous en devait. D'une tête de pont qui était menaçante pour nous nous avons fait un territoire neutre.

(La suite au prochain numéro.)